

## EDITO

Après deux mandats de conseiller municipal, je viens d'être élu 4<sup>ème</sup> adjoint. J'ai en charge les finances, la vie scolaire et le centre de loisirs. Au niveau des finances, une commission composée d'élus a été constituée pour étudier et/ou revaloriser les demandes de subventions, les différents tarifs (cantine, garderie, rythmes scolaires, location, concession,...), les taxes locales. Elle a aussi pour mission de suivre les bilans financiers de la cantine, de la garderie, le coût de fonctionnement de l'école publique et consulter également le budget primitif et le compte administratif de la commune. Le coût de fonctionnement de l'école publique sert aussi de base pour la participation de la commune au fonctionnement de l'école privée.

La vie scolaire comprend les relations avec les écoles, le restaurant scolaire et la garderie. Au niveau des écoles, un sujet nous préoccupe tout particulièrement c'est la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme a été voulue par le gouvernement et assouplie le 7 Mai dernier. Nous avons pour obligation de la mettre en place au niveau de l'école publique pour la rentrée de Septembre 2014. Pour l'école privée, la mise en place est facultative. Pour mieux répondre aux besoins de l'enfant, cette réforme consiste à répartir les temps scolaires différemment. Cinq matinées de scolarité doivent être positionnées au lieu de quatre actuellement. De ce fait, du temps est libéré en après-midi. La commune a alors le devoir de proposer des activités sur ce temps disponible.

Afin de conduire le projet, j'ai donc créé une commission composée d'élus et un comité consultatif composé des mêmes élus, des deux directrices d'école, d'enseignantes, de représentants de parents d'élèves et de deux personnes qui se sont portées volontaires pour participer. Notre volonté est de mettre en place des activités périscolaires de qualité, celles-ci encadrées par des acteurs locaux reconnus avec qui la commune du Theil travaille déjà. Une fiche va être remise aux parents pour nous indiquer s'ils inscrivent leurs enfants pour la rentrée. Différents ateliers vont être dispensés. Chaque enfant inscrit participera à plusieurs activités au cours de l'année. Des évaluations régulières seront réalisées et des ajustements seront effectués.

Au niveau du Centre de Loisirs, une réflexion sera conduite pour un meilleur partenariat avec les communes de proximité quant à la gestion des groupes d'enfants, des locaux mis à disposition et de la participation des frais de fonctionnement. Le projet du Pôle Enfance Jeunesse pourra résoudre en partie ces problèmes, d'où la nécessité d'appréhender la réflexion dans sa globalité.

René RAISON, Adjoint délégué aux Finances, Vie Scolaire, Centre de Loisirs

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2014

Remboursement aux élus des frais occasionnés par des réunions hors de la commune. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le remboursement aux conseillers délégués dans les organismes extérieurs et aux adjoints des frais kilométriques occasionnés par des réunions hors commune, selon le taux en vigueur pour les agents, sur présentation d'un état des frais.

Indemnités du Maire et des Adjoints Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'indemnité du Maire à 37 % de l'indice 1015, soit un montant mensuel brut de 1406.54€, et l'indemnité de chaque adjoint à 10 % de l'indice 1015, soit un montant mensuel brut de 380.15 €.

Délégations du Conseil Municipal au Maire. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité les délégations suivantes :

passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans une limite fixée par le conseil municipal à 35 000 € par sinistre ; donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum autorisé par le conseil municipal s'élevant à 500 000 € (montant de l'Ouverture de Crédit en cours). Le Maire est autorisé à procéder au recrutement d'agent auxiliaire pour faire face à d'éventuels surcroît de travail ou aux indisponibilités des agents (maladie, congés, absences...) dans l'ensemble des services. Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Zone d'activité du Bourg Neuf. M. Cocault, adjoint en charge du dossier, présente l'opération de réalisation de la zone d'activité du Bourg Neuf aux membres présents. Vente du lot C : le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la vente du lot C, d'une surface de 1 877 m<sup>2</sup> à M. Lionel Bardou, domicilié à Retiers, artisan en métallerie, chaudronnerie et soudure, pour un prix au m<sup>2</sup> de 15 € ht, soit un total de 28 155 € ht, et 33 786 € ttc.

Entretien de la voirie. M. Cocault, adjoint à la voirie, présente les différents type

.../... de voies sur la commune et les différentes opérations d'entretien à réaliser. Entretien de la chaussée (PATA), programme 2014 : choix de l'entreprise. Le Conseil a retenu à l'unanimité la proposition de l'entreprise SAUVAGER de Châteaubriant pour un montant s'élevant à 35 080 € ht soit 42 096 € ttc.

Demands de subvention (complément) : Le Conseil attribue à l'unanimité les subventions suivantes : ACCA du Theil de Bretagne = 285 € MFR de Montauban de Bretagne (1 élève) = 30.60 €.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014

Espace La Millière : Mission complémentaire au Cabinet Prigent. Le Conseil confie au Cabinet Prigent une mission complémentaire pour la réalisation de plans (réseaux, caractéristiques des ouvrages, plans et coupes...) nécessaire au dépôt du dossier de DUP pour un montant s'élevant à 300 € ht. Avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF. Le Conseil approuve la modification du périmètre d'étude et d'acquisition par l'EPF tel que présenté pour correspondre au périmètre de l'étude réalisée par le Cabinet Prigent.

Lotissement Consorts Garnier : Madame Boué, intéressée au dossier, ayant quitté la salle, il est procédé à l'examen du dossier. Délégation de signature à l'adjoint à l'urbanisme. Madame le Maire étant personnellement intéressée, le Conseil donne délégation à M. Boucaud, adjoint à l'urbanisme, pour instruire le dossier du lotissement Garnier et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration d'un Projet Urbain Partenaire (PUP). Après vote, le Conseil confie par 15 voix "pour" et 3 abstentions la mission d'accompagner la collectivité dans l'établissement d'un PUP au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour un montant de 2 560 € ht.

Dispositif "Argent de poche" Le Conseil décide de la mise en place du dispositif qui s'adresse aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires. 15 jeunes ont répondu favorablement à l'annonce parue sur Infos-Le Theil. Les missions confiées seront de petits travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments (travaux de peinture...) qui auront lieu de 8 h à 11h et seront rémunérées 15 € par demi-journée ; et la création d'une régie d'avance pour régler les missions aux jeunes ; et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet. La réunion d'information des jeunes et de leurs parents aura lieu le vendredi 6 juin prochain.

Restaurant scolaire. Mises aux normes. Le Conseil retient la proposition du laboratoire ISAE de Fougères pour la réalisation des analyses réglementaires pour un montant annuel de 446.15 € ttc et un audit conseil d'1 heure pour un montant de 140.46 € ttc. Le Conseil valide les devis d'Ajimatériaux pour 982.81 € et de La Seigneurie Gauthier pour 555.60 €, et des protections de bas de porte pour 100 € pour cloisonner .../...

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014 (suite)**

.../... réserves au sous-sol et peindre les murs, sols et plafonds.  
Lotissement Les Croisettes. Vente du lot n° 49 : le Conseil accepte la vente du lot n° 49 d'une surface de 540 m<sup>2</sup> à M. David Burget et Mme Amélie Vallée, domiciliés à Essé, au prix de 40 500 € ttc.  
Désignation des membres des commissions et délégués dans les organismes extérieurs (complément) : Le Conseil désigne : M. Mickaël Bodinier pour rejoindre le comité consultatif "Espace La Millière". Pour représenter la commune dans les Ecoles Privées sous contrat d'association avec l'Etat : M. Benoit Clément, à l'Ecole Privée Sainte-Marie du Theil de Bretagne ; Mme Martine Savouré à l'Ecole Privée de Coësmes.

### **ENQUETE PUBLIQUE**

Relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), se déroule du **mardi 10 juin au samedi 19 juillet inclus**. Le dossier est consultable sur [www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques) ou sur [www.sagevilaine.fr](http://www.sagevilaine.fr). Les observations peuvent être adressées à la Présidente de la commission d'enquête Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU soit à la Mairie de Redon, soit par mail à : [pref-enquete-sage-vilaine@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquete-sage-vilaine@ille-et-vilaine.gouv.fr).

### **LE COMITÉ CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT VOUS INFORME**

Le Theil de Bretagne a vu son patrimoine végétal s'agrandir considérablement ces dernières années. Au-delà des parcs, les espaces verts couvrent une large superficie consacrée à l'accompagnement de l'habitat, cadre de vie des Theillais. Un inventaire quantitatif de la totalité du patrimoine entretenu est actuellement en cours. Cette classification est la base de la gestion différenciée actuellement en réflexion sur notre commune. En effet la croissance rapide de ce patrimoine ainsi que la limitation des consommations d'intrants concernant les produits phytosanitaires ont conduit les services techniques à rationaliser les interventions sur les espaces verts. Il s'agit, entre autres, de définir les prescriptions d'entretien. En exemple, au Parc du Lavoir, où est mis en place un espace plus naturel mais qui ne veut pas dire « négligé ».

Geneviève FERRÉ, Adjointe Déléguée au Cadre de Vie

### **A VOS AGENDAS : SAMEDI 11 OCTOBRE 20H30—SOIRÉE SPECTACLE ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ ET LE COMITÉ DES FÊTES**

La compagnie Cosnet (qui avait animée la soirée des vœux en janvier 2014) vous propose un théâtre intitulé « la Casquette du dimanche ». C'est d'abord une évocation savoureuse et tendre du monde rural. C'est aussi une série de récits où l'on rit beaucoup, la messe, le café, le club des anciens, le cidre, les cochons... Des petits riens que l'on se raconte histoire de dire... En préambule, le groupe vocal La Musarde vous fera découvrir ou redécouvrir son répertoire très varié.

Pour le Comité des Fêtes, Marc SORIN, Président,  
Pour la Municipalité, Geneviève FERRÉ, Adjointe à la Communication

### **CE MESSAGE S'ADRESSE A VOUS JEUNES DE 12 à 18 ans**

Vous avez des idées pour rendre votre vie de jeunes theillais plus dynamique ? Vous souhaitez faire des activités ensemble ou simplement vous connaître ? Alors venez nous soumettre vos projets ou suggestions lors d'une rencontre avec le Comité Consultatif Jeunes **courant septembre 2014** ou envoyez un mail à [mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr) qui transmettra à Catherine FORESTIER, Adjointe déléguée à la Jeunesse.

### **COULEURS DE BRETAGNE**

#### **au THEIL DE BRETAGNE - le samedi 6 septembre 2014**

Manifestation initiée par la CCPRF ; venez peindre, dessiner entre amis, en famille différents lieux du Theil de Bretagne.  
Renseignements : auprès de Laurent Guiriec 02 99 43 64 87 ; dépliant disponible à la Mairie. Site : <http://www.couleursdebretagne.org/>

### **UNE NOUVELLE ASSOCIATION AU THEIL DE BRETAGNE !**

Breizh35-shadow 125 cc et custom, est une association de motos 125cc sur la région rennaise. Notre but est d'organiser des sorties motos à la demi journée, journée ou week-end afin de visiter notre belle région. Au programme également des rencontres inter-clubs entre passionnés de 125cc avec repas, camping et soirées. Venez nous rejoindre sur notre forum : <http://korrigans.forumperso.com> ou **breizh35-shadow 125cc et custom**. Ou, contacter Mme Thérèse Busnel, Présidente au 06.74.65.47.72.

### **BIBLIOTHÈQUE**

**Coup de cœur !** « Six ans déjà » de Harlan Coben Depuis six ans, Jack tente d'oublier Natalie, la femme qui lui a brisé le cœur en épousant un autre homme, Todd. Quand il découvre l'avis de décès de ce dernier dans le journal, Jack ne résiste pas et décide de se rendre aux funérailles. Mais surprise, la veuve éplorée n'est pas Natalie ! Et le couple était marié depuis dix ans... Jack part à la recherche de son grand amour, mais leurs amis communs semblent tous avoir disparu ou avoir oublié son existence... Un livre plein de suspens et de rebondissements, un bon polar. Surtout lisez-le !

**Attention ! Fermeture estivale : A partir du mardi 5 août la bibliothèque sera ouverte uniquement les samedis 9 et 23 août. Horaires habituels à compter du mardi 26 août.** Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances littéraires. Horaires mardi 16h30-18h30, mercredi 14h30-16h30, jeudi 15h-18h, samedi et dimanche 10h30-12h30.

### **ACCUEIL DE LOISIRS – L'ARCHE DE LOISIRS**

#### **2 bd de la gare – LE THEIL DE BRETAGNE – tél 06 47 80 77 42**

L'accueil de loisirs « L'Arche des loisirs » est là pour accueillir les enfants de Coësmes, Ste Colombe et du Theil de Bretagne de 3 à 11 ans. **Ouvert du 7 au 25 juillet 2014** (de 7h30 à 18h30) dans les locaux de l'Ecole Publique du Theil de Bretagne. Equipe composée de Clarisse Gadbin (directrice), Magalie Morilleau et Laurine Chevillard (animatrices BAFa avec expérience) et Marion Lecomte (jeune stagiaire BAFa habitante du Theil). « Quatre murs et un toit » est le thème choisi. Une yourte traditionnelle mongole sera installée à Retiers la 1ère semaine des vacances. Les enfants (seulement 8 / nuitée) auront la possibilité de passer une nuit sous la yourte. Ils découvriront l'architecture et les pièces de la maison de façon ludique. Quelques sorties sont programmées : sortie piscine et après-midi en forêt de Fougères le jeudi 17/07 ; la visite de la caserne des pompiers le vendredi 18/07 ; une sortie à Rennes à la découverte de l'architecture le mardi 22/07 pour les 3 – 7 ans et le jeudi 24/07 pour les 8 – 11 ans. **L'été se terminera par un temps fort vendredi 25/07. En effet, TOUS Les HABITANTS de la commune sont invités à une soirée festive à partir de 17 h 00 autour du four à pain de la commune. Chacun pourra amener son pain ou sa pâte à pizza pour la faire cuire de façon traditionnelle. Les enfants de « L'arche des Loisirs » proposeront des animations.** Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la directrice au 06.47.80.77.42 ou au 02.99.43.69.27.

### **A FONDS LA GYM**

Septembre 2014/ juin 2015 : cours de fitness à la salle de la garderie tous les **jeudi soir de 19h30 à 20h30**. Différents ateliers de gym dynamique sont proposés. La cotisation annuelle sera de **85€** et un certificat médical sera demandé. Nouveau : section gym douce pour les personnes sénior ; **le jeudi de 14h30 à 15h30**. Contact : Laurence BOUSSIN 06.63.73.66.32.

### **L'ATELIER FLORAL**

Vous êtes passionnées de fleurs... VENEZ NOUS REJOINDRE, les cours ont lieu un mardi par mois de septembre à juin au terrain des sports « salle André Hoisnard ». Ils sont animés par Nathalie Hupel. Objectif de remettre en place 2 cours (un l'après-midi et l'autre le soir). Vous pouvez vous pré-inscrire dès maintenant, la nouvelle saison 2014 -2015 débutera le **mardi 9 septembre 2014**. Cotisation **45€**. Contacts : *Martine Savouré Présidente* : 0299477687 ou *Marie-Thérèse Poirier secrétaire* : 0299477451 mail : [atelierfloral.leteil@gmail.com](mailto:atelierfloral.leteil@gmail.com)

### **AMOUR DES LIVRES – APPEL A BÉNÉVOLES !**

Pour le Festi Theil N°2 du 26 et 27 septembre 2014. Et pour la semaine du 13 au 19 octobre sur le thème de l'école en 1900, nous recherchons des bénévoles, acteurs, prêt de matériel d'époque, témoignages etc. Pour plus d'infos rendez-vous au café ou [amourdeslivres@yahoo.fr](mailto:amourdeslivres@yahoo.fr) - Tel. 02.56.48.11.92.

**AVIS : En Juillet et Août la mairie sera fermée le samedi matin. Il n'y aura pas d'Infos Le Theil en Août.**

Parution le lundi 30 juin 2014

Pour Infos-Le Theil n° 194 articles à déposer pour le **15/08/2014** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick BOUÉ  
Rédaction et impression : Secréariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage **650** exemplaires

